

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2013

ADAPTATION DE LA JUSTICE AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE ET AUX
ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE LA FRANCE - (N° 840)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 30

présenté par
Mme Karamanli

à l'amendement n° 10 de Mme Lemaire

APRÈS L'ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 6, avant le mot :

« le »,

insérer les mots :

« L'esclavage est ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« rémunérée »

insérer le mot :

« . II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.